

EPI

Équipier de première
intervention



Sécurité
Incendie

La prévention du risque incendie et de l'évacuation des locaux sont des priorités en matière de sécurité des personnes, des biens et de l'environnement. Les secondes qui suivent le déclenchement d'un incendie sont essentielles. Il est primordial de former des personnes pour effectuer rapidement et de manière précise les gestes de lutte contre l'incendie.



#1 QUE VEUT DIRE EPI ?

EPI signifie Equipier de première intervention autrement dit devenir le premier maillon de la chaîne des secours en matière d'incendie.

#2 QUI EST CONCERNÉ ?

Cette formation s'adresse à tous les salariés ; tous peuvent être témoins d'un départ d'incendie et devenir le premier maillon de la chaîne de secours. Chacun est responsable de sa sécurité et de celle des autres et de son environnement.

La sécurité est l'affaire de tous ! (Art L4122-1 du Code du Travail)



#3 QUELS SONT LES RÔLES D'UN ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION ?

- > Intervenir efficacement pour combattre un début d'incendie
- > Déclencher l'alarme incendie
- > Alerter les services de secours adéquats
- > Comprendre son rôle et les responsabilités de chacun des acteurs
- > Connaître les consignes et les circuits d'évacuation

#4 POURQUOI FORMER SON PERSONNEL ?

// EXTRAIT DE L'ARTICLE - R4227-28 (CODE DU TRAVAIL)

Les chefs d'établissement doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu.

// EXTRAIT DE L'ARTICLE - R4227-39 (CODE DU TRAVAIL)

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois [...].





#5 LES SOLUTIONS Si2P :


Théorie et pratique au cœur de la pédagogie, nous proposons plusieurs solutions de formations adaptés à votre environnement pour répondre à votre problématique

- > EPI Formation initiale
- > EPI UJ Formation initiale
- > EPI Formation initiale Maxi2P

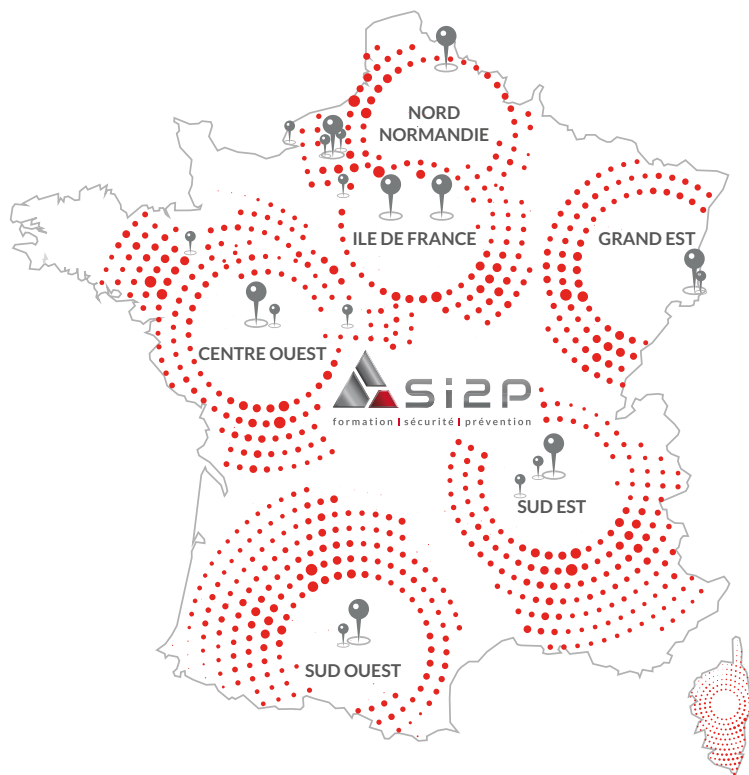
// Des programmes sur mesure établis en fonction de l'établissement et du matériel dont il dispose pour adapter au plus proche de la réalité la formation

// LE + Si2P : Pour être en conformité avec la règle APSAD R6, Si2P propose un audit sur l'organisation du service de sécurité de votre établissement


 Cliquez [\[ici\]](#) pour nous contacter

 Cliquez [\[ici\]](#) et retrouvez toutes nos formations dans notre catalogue.

LE RÉSEAU Si2P



 Agences Si2P

 Centres de formation inter-entreprises du réseau Si2P

NOS CENTRES DE FORMATION

VEIGNÉ (37).....	02 47 38 41 29
CESSON SÉVIGNÉ (35).....	02 23 45 00 10
SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE (49).....	02 41 33 98 28
MULHOUSE (68).....	03 89 43 01 86
LABÈGE (31).....	05 61 00 65 22
SAINT JEAN BONNEFONDS (42).....	04 77 34 33 33
LE HAVRE (76).....	02 35 53 93 65
PETIT-QUEVILLY (76).....	02 32 11 79 04
EVREUX (27).....	02 32 34 58 32
SALAISE-SUR-SANNE (38).....	04 74 11 20 60
COQUELLES (62).....	03 21 17 07 97
LE HOULME (76).....	02 35 76 70 59
BARENTIN (76).....	02 35 63 96 13

NOS AGENCES INTRA

CENTRE OUEST.....	02 41 47 11 64
NORD NORMANDIE.....	03 20 36 38 45
GRAND EST.....	03 88 43 98 47
SUD EST.....	04 74 11 20 60
GRANDS COMPTES.....	01 46 01 73 82
ÎLE-DE-FRANCE OUEST.....	01 46 01 73 80
ÎLE-DE-FRANCE EST.....	01 46 01 73 86
SUD OUEST.....	05 34 25 73 91
SUD EST MEDITERRANEE.....	04 74 11 20 66
BOURGOGNE.....	03 80 49 66 34